



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 12 Décembre 2022 DELIBERATION

Rapporteure : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 24
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENENY, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

34 - CONVENTION DE GESTION DE LA RIPISYLVE LA MIELLE – OLORON SAINTE-MARIE

Le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe et Ossau (SMGOAO), dans le cadre du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau, avait mis en évidence plus de 80 km de berges vives sur l'ensemble des cours d'eau.

Un projet global de régénération des ripisylves (berges des cours d'eau) a été proposé (plantations, entretien spécifique, développement de la biodiversité).

Dans cette démarche, la « Mielle », cours d'eau sur le territoire de la commune d'Oloron Sainte-Marie, a été repérée et en particulier, sur la section comprise entre le Quartier Pondeilh et la commune de Moumour.

La commune d'Oloron Sainte-Marie et le SMGOAO envisagent donc de réaliser un programme spécifique de régénération de cette section de cours d'eau.

A cette fin, il est proposé de signer une convention liant les deux entités et prenant en compte les berges des cours d'eau (convention en pièce jointe).

Cette section de Mielle pourra être un lieu de découverte pour les promeneurs (zone piétonne et cycliste) avec la mise en place de panneaux d'information.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**


- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 12 décembre 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 19.12.2022





Bernard UTHURRY 